



PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 juin 2023

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : CHAPERON Fabrice, DELAHAYE Sébastien, DUPASQUIER Armelle, FARINE Claude, JENEFSKY Robert, KARLEN Dominique, KIRCHNER Volker, NAEPFLIN KARLEN Jacqueline, OLSEN Véronique, ROCHAT Blaise, URFER Julien, VETTER Joël, WEAVER David, WEAVER Mark

Absente : SUKIENNIK RACHOULIS Renata

2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

M. le Président signale qu'au point 6 du procès-verbal de la dernière séance « Assermentations » c'est M. Mark Weaver qui a été assermenté et non M. David Weaver.

M. Alexandre DUPUIS n'était pas là lors de la dernière séance et a lu avec grande attention le procès-verbal. Il remercie Mme la Secrétaire pour ce très bon PV. Il a pu noter deux éléments : le premier est l'intervention de Mme Enggist au sujet de ses courbatures suite à l'arrachage de lauriers auxquels il s'était rendu avec son fils. C'est impossible vu qu'il n'a pas de fils. La deuxième chose, plus intéressante, sa collègue Mme Seguy a demandé de pouvoir lire un texte en son nom. Quand il lit le PV, l'explication n'est pas très claire, car elle a dû le lire en son nom à elle, ce qui l'a surpris car, au mois d'avril, Mme Enggist a pu lire un document au nom d'un de ses collègues. Il voulait connaître la règle qui régit ce genre de cas. M. le Président précise que le message est passé, et qu'il s'agissait de préciser que ce n'est pas lui qui a pris la parole.

Aucune autre demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute le point 6bis « Assermentations » et le point 26bis : Interpellation de Mme Laure Damtsas intitulée « L'augmentation des impôts est-elle la seule piste pour financer des projets de la ville ? »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Véronique Bürki, PLR. Elle sera remplacée par M. Rodolphe Bisseret, 1^{er} viennent-ensuite.
- M. Salvatore Motta, SOC, 1^{er} viennent-ensuite, après les renoncations de Mme Madeleine Ramel et de M. Ione Ramel, remplacera Mme Justine Daverio qui avait démissionné au mois de mai.
- Le Bureau a également reçu la démission de la COGES de MM. Vincent Buccino et Camille Jaquier du PLR et celle de Mme Chloé Besse, SOC, de la COFIN. Les élections dans ces commissions permanentes se feront au point 8 de l'ordre du jour.

- Le Bureau a reçu l'information selon laquelle M. Fabrice Chaperon quitte le groupe socialiste et reste au Conseil en tant que conseiller indépendant. Il quitte par conséquent la commission des pétitions et celle des sports.
- Le Bureau a également reçu l'information selon laquelle le parti socialiste a changé de Chef de groupe : M. Sacha Vuadens remplace Mme Chloé Besse.
- Le Bureau a octroyé les délais de réponses aux postulats suivants :
 - Au 2 octobre pour le postulat de Mme Caroline Bordier aux sujets des feux clignotants, ainsi qu'au postulat de M. Alexander Federau sur le 30 km/h en ville.
 - Au 2 octobre pour le postulat de Mme Ariane Schwab Hug sur la vaisselle à usage unique.
 - Au 13 novembre pour le postulat de MM. Giannattasio et Solimine au sujet des jardins déminéralisés. La réponse sera intégrée à la stratégie de végétalisation.
- Enfin, concernant l'envoi des documents papier pour la séance qui a été quelque peu retardé, M. le Président précise que l'envoi était prêt et a été déposé le vendredi matin, 10 jours plutôt, avec un bordereau Courrier A dans les temps. L'erreur est entièrement à mettre sur la Poste qui l'a traité en courrier B2, soit le courrier le plus lent possible. Plainte a été faite auprès de La Poste afin, a minima, de ne pas payer la facture relative à cet envoi. M. le Président signale encore que des messages incendiaires ont été reçus. Si cela peut être frustrant, il ne faut pas tout de suite envoyer de tels messages à Mme la Secrétaire, ce qui n'est pas très agréable. En l'occurrence, dans ce cas, la faute était du côté de La Poste.

5. Communications municipales

M. le Municipal Olivier RIESEN répond à Mme Chloé Besse au sujet de la grève féministe du 14 juin et des mesures prises par la Municipalité. Il rappelle que la Municipalité est sensible aux inégalités entre femmes et hommes qui peuvent encore subsister dans notre société. Pour 2023, elle a maintenu sa position de 2019, c'est-à-dire en facilitant l'accès aux manifestations du 14 juin, en n'organisant aucun événement ou séance importante ce jour-là, en ne pénalisant pas, de quelque manière que ce soit, le personnel absent. Ceci a été communiqué de manière active au personnel. Au niveau du nombre de cadres dans la direction des services, en 2019, il y avait 4 femmes et 9 hommes, en 2023, ce sont 6 femmes et 6 hommes. Il rappelle que la charte sur l'égalité des salaires dans le secteur public a été signée en 2016 et cette égalité est un principe fondamental de la Constitution fédérale, valeur également essentielle de notre ville. En vertu de cette charte, ils ont pris les engagements suivants : une sensibilisation à la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes a été mise en place, une réalisation au sein de l'administration publique qui tend à une analyse régulière du respect de l'égalité salariale recourant à un standard reconnu, un engagement pris par la Municipalité au sein des entités proches des pouvoirs publics. La Municipalité fait respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle et finalement la Municipalité informe sur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à M. Gianluca Solimine au sujet de la moule quagga. Il signale que depuis 1983, date de construction de la station de pompage de Promenthoux, la canalisation qui va chercher l'eau dans le lac est équipée d'une injection de chlore sur la crépine, à l'extrémité de la canalisation. En 2021, ils ont constaté l'apparition de ces moules qui sont très invasives et qui se mettent en grappe sur toutes sortes de constructions. La grille a été nettoyée en 2022. Il précise que l'injection de chlore se fait uniquement lors du pompage de l'eau, donc le chlore ne se répand pas dans le lac, car repompé en même temps que l'eau. En 2025, lors des travaux de rénovation de la station de pompage, ils modifieront la crépine de manière à pouvoir la démonter plus facilement. Il faudra, vraisemblablement, en plus du chlore, un nettoyage plus régulier.

M. le Municipal répond également à M. Pierre Girard au sujet des conditions de subventions pour l'acquisition de fours. Il précise que le site sur lequel le délégué à l'énergie l'a renvoyé, mentionne deux marques et non une. Une rapide recherche sur Internet démontre qu'il y a beaucoup de fabricants qui proposent des fours en A++. Il en a repéré six en quelques minutes. Par contre, il n'est pas exact de dire que l'on trouve des fours A+ qui sont plus efficaces que ceux notés A++. L'efficacité énergétique tient compte non seulement de la consommation

électrique par cycle de cuisson, mais également du volume du four. Plus un four est grand, plus il consomme de l'électricité. L'indice d'efficacité, plus il est bas, plus le four est efficace. Il peut garantir que les fours A++ sont plus efficaces que les fours A+. La subvention est un geste de la commune pour acquérir des appareils performants. Le montant est relativement important en considération des prix des fours que l'on trouve dans ces catégories. La ville n'a pas pour vocation de subventionner le remplacement de tous les appareils électroménagers.

M. le Municipal Pierre WAHLEN informe encore le Conseil que la Municipalité a pris ce jour la décision de procéder à une interdiction d'arrosage qui sera communiquée le lendemain. Ce seront les mêmes interdictions que l'année dernière. Le niveau des nappes phréatiques et des sources n'est pas supérieur à celui de l'année dernière à la même période. Le mois de février n'a pas vu une goutte d'eau tomber, le mois de juin n'est guère meilleur. Ils se voient donc dans l'obligation d'interdire les arrosages. La SAPAN, l'été dernier au pic de la consommation, était à la limite de sa capacité et on ne peut pas se permettre de se retrouver en manque d'eau de consommation. La Ville a équipé toutes les fontaines de vannes électromagnétiques qui permettent d'être plus souples pour les commander. L'écoulement sera arrêté toute la nuit dès 22h et pendant la journée, seules les fontaines dites emblématiques seront en activité. Le Service de l'environnement a très fortement réduit l'arrosage en distinguant les parcs qui sont arrosés avec l'eau du lac (piscine et stade de Colovray, la Plage et parc du Bourg de Rive), soit de l'eau brute et qui ne passe pas par la SAPAN en vertu d'une concession qui est à Colovray qui permet d'arroser ces parcs. Pour les autres, ils seront, soit arrêtés, soit limités au strict minimum. Enfin, la Municipalité étudie la possibilité d'augmenter le réseau d'arrosage qui vient directement du lac, ce qui permettrait d'arroser quelques parcs supplémentaires et, au passage, de raccorder quelques paysans qui seraient intéressés.

Mme la Municipale Roxane FARAUT complète sa réponse à M. Mathieu Farine au sujet du taux d'occupation des parkings. Les parkings publics de la Ville jouissent d'un bon taux d'occupation, supérieur à celui calculé en 2019, avant la crise sanitaire du Covid. A ce jour, le parking de Perdtemps présente un taux d'occupation de 60% lissé sur une journée de 24h. Une analyse plus approfondie des données est actuellement en cours afin de préciser le taux d'occupation en journée et en soirée. Ces informations seront communiquées ultérieurement. De 8h à 18h, le parking de Perdtemps présente un taux d'occupation de près de 77% et de 82% en moyenne en soirée, de 19h à 22h. Ces taux d'occupation attestent de la bonne dynamique diurne et nocturne du centre-ville, des commerces et restaurants nyonnais. Le parking de Bel-Air présente quant à lui un taux d'occupation d'environ 52% en journée (8h à 18h) du lundi au samedi et de 43% en soirée (19h à 22h). Le parking de Rive-Est présente un taux d'occupation au printemps (mars) de 67%, celui des Pensées de 20% et celui du Martinet de 56% en prenant en compte la suppression des places de stationnement induite par la construction du bâtiment de la Soliderie. D'autre part, elle signale que le dernier samedi, a eu lieu la restitution finale des démarches participatives concernant la route de Divonne. Après trois ateliers, qui furent très enrichissants pour les équipes et les mandataires, la Municipalité est extrêmement satisfaite de constater que les attentes de la population vont dans la même direction que les ambitions de la ville. Elle remercie les quelques Conseillers qui y ont participé et se réjouit d'entamer le projet. Une demande de crédit de réalisation viendra d'ici une année.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que, suite à l'acceptation du préavis 43, fin 2022, ils ont pu travailler et finaliser les études sur la réorganisation des locaux administratifs de la Place du Château. Suite au déménagement de la police et la pose du container pour l'antenne provisoire de la police sur cette même place, ainsi que l'installation d'un périmètre de chantier, il était nécessaire de communiquer, au plus tôt, avec les citoyens, afin de les informer que l'accès et l'apparence de la place du Château seraient modifiés pendant ces travaux. Comme l'article de La Côte le montrait très bien, le message donné à la population semble clair. Il confirme que l'emprise du chantier est nécessaire pour les travaux votés dans le cadre du préavis N°43 et que le Conseil reste totalement libre de sa décision sur le préavis soumis ce soir. Ils sont désolés si une imprécision a pu subsister. Si le Conseil devait voter le préavis N° 98, cette emprise de chantier resterait identique pour la deuxième série des travaux.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Pierre Patelli au sujet du nombre de personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Malheureusement, les questions en lien avec les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont du ressort du Canton. Il n'a pas été

possible, malgré leurs recherches nombreuses, d'obtenir des chiffres concernant spécifiquement la population nyonnaise. Par contre, ils ont eu un retour, assez unanime, des professionnels qui travaillent avec ces personnes (CMS, Pro Senectute, Caritas) qui ont le sentiment que le nombre de personnes vivant en situation de précarité augmente. D'où la nécessité de renforcer le filet social.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond également à M. Pierre Patelli au sujet du groupe Tupperware®. Il l'informe que la branche suisse de Tupperware®, qui disposait d'une succursale à Nyon, a fait face à une restructuration interne. Les activités ont été centralisées au siège de Lucerne. Les bureaux nyonnais ont été fermés il y a quelques semaines. La société n'a transmis aucune information aux autorités cantonales (Service de l'emploi du Canton) quant à un éventuel transfert de postes ou de suppression d'emplois à Nyon. Ils ne sont donc pas en mesure, à l'heure actuelle, de donner plus d'informations.

M. le Syndic donne encore quelques informations sur les discussions en cours entre la SIC et le syndicat Syna. Il informe le Conseil qu'il a reçu récemment une délégation de ces deux organisations afin de favoriser les discussions entre les deux. L'idée était d'échanger de manière informelle sur les attentes et enjeux des commerçants et des représentants syndicaux pour la branche du commerce de détail. Les discussions ont été positives et constructives. Il a été convenu que chacune des deux organisations ferait part de ses attentes et soumettrait des propositions concrètes visant à consolider un partenariat social. La Municipalité continue de jouer son rôle de facilitateur pour encourager et favoriser le dialogue entre les partenaires sociaux. Par cette démarche, la Municipalité réaffirme son attachement au partenariat social et répond ainsi à la résolution du Conseil communal qui enjoignait la Municipalité à favoriser le dialogue entre le syndicat et la SIC.

6. Communications de la COREG

M. Vadim ROCHAT fait part des informations suite au dernier Conseil intercommunal de Région de Nyon. Il s'est réuni le 14 juin 2023 à 20h à la salle communale de Bursins. Tout d'abord, Ils ont pris connaissance du remplacement de Monsieur Pierre Wahlen par Monsieur Olivier Riesen au sein du Comité de Direction de la région (CODIR) en tant que responsable politique en charge de l'économie. Ce remplacement fait suite au remaniement qui eut lieu dans la Municipalité nyonnaise suite à l'élection complémentaire, Monsieur Riesen étant désormais en charge des affaires régionales. Monsieur Wahlen fut chaleureusement remercié pour son engagement de longue haleine au service de la région, tout d'abord comme conseiller intercommunal puis en tant que membre du CODIR. Quant à Monsieur Riesen, il lui souhaite bien du plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Trois préavis étaient à l'ordre du jour. Tout d'abord, le Conseil intercommunal a accepté très largement le Préavis 24-2023, concernant la mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante. Le programme porte sur 10 ans, soit de 2024 à 2034, et s'inscrit dans la continuité du précédent programme, qui avait été établi en 2010. Il est construit autour de trois axes stratégiques : exploitation, marketing et innovation. Le CODIR estime à CHF 9'300'000.- TTC les besoins pour la mise en place d'un tel programme. Ainsi, le fonds affecté serait alimenté par toutes les communes partenaires, sur la base d'une enveloppe de CHF 9.- par habitant et par an. Ainsi, il fait remarquer aux Conseillers qu'ils doivent se préparer à recevoir dans les prochains mois une demande de crédit de la Municipalité s'élevant à CHF 9.- multiplié par le nombre d'habitants pour nourrir le fonds. Il laisse les plus curieux procéder au calcul !

Le Conseil intercommunal a ensuite validé la gestion des comptes 2022, objet du préavis 25-2023. Enfin, le préavis 23-2023 DISREN a suscité des débats bien plus animés que son objet n'aurait pu le laisser présager de prime abord. Celui-ci portait sur une demande de crédit de CHF 75'273.- pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.

Il rappelle que le DISREN est un fonds servant à couvrir la part de certains projets communaux pouvant être considérés comme d'intérêt régional. Or, les mécanismes permettant de

déterminer cette part sont flous, ce qui mène à des lectures diverses d'une même problématique et crée, in fine, une grande confusion dans les débats. Le CODIR utilise pour ce calcul un document interne, mais la commission des investissements et de nombreux Conseillers intercommunaux réclament une méthode plus claire. Suite à la proposition d'un amendement par la commission ad hoc, le CODIR a déposé un sous-amendement, mais une nouvelle incompréhension est venue animer les rangs du Conseil intercommunal quant au rapport de causalité entre amendement et sous-amendement. Après de longues minutes de flottement, une motion d'ordre fut adoptée et le vote sur le préavis reporté à la séance suivante.

Au rayon des bonnes nouvelles, le Prix de l'innovation a, cette année, été décerné à deux entreprises innovantes qui contribuent à l'économie locale : EEat et e-durable. Elles se partagent à parts égales les CHF 50'000.- issus du fonds pour l'innovation. EEat est récompensée pour son système révolutionnant la gestion des normes d'hygiène dans le domaine alimentaire : des capteurs connectés assurant la chaîne du froid sont associés à une application mobile pour simplifier la gestion des températures, ce qui permet à la fois d'être moins gourmand en énergie et d'assurer la sécurité alimentaire des consommateurs. Quant à e-durable, ils ont inventé un dispositif qui permet de minimiser l'impact de l'informatique sur l'environnement en réutilisant des serveurs inemployés. Ils proposent aux entreprises et organisations locales un cloud sur mesure et des serveurs entièrement recyclés installés en Suisse.

De plus, la Région a mis sur pied des soutiens ponctuels aux entreprises développant des activités nouvelles dans les communes membres. Une attention particulière sera accordée lorsque l'activité a un lien avec l'économie circulaire. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 juillet, et toutes les informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site de la région. Les personnes qui ont des connaissances ayant des entreprises qui semblent éligibles, ne doivent pas hésiter à leur communiquer cette information.

6bis. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de MM. Rodolphe BISSERET, PLR, et Salvatore MOTTA, SOC. Il leur souhaite la bienvenue.

7. Elections du Bureau pour l'année 2023-2024

M. le Président rappelle que, selon l'article 13, al. 2, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Selon le tournoi, le siège de Président revient au parti PLR. Mme Laure Damtsas présente la candidature de M. Vincent Buccino. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Vincent Buccino est élu tacitement. M. le Président le félicite et M. Buccino accepte son élection avec honneur et plaisir.

Selon le tournoi, le siège de 1^{er} Vice-Président revient au parti PIN. M. Jacky Colomb présente la candidature de M. Daniel Grosjean. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Daniel Grosjean est élu tacitement. M. le Président le félicite.

Selon le tournoi, le siège de 2^e Vice-Président revient au parti socialiste. M. Sacha Vuadens présente la candidature de Mme Chloé Besse. Il n'y a pas d'autre candidature, Mme Chloé Besse est élue tacitement. M. le Président la félicite.

Selon le tournoi, le siège de 1^{er} scrutateur revient au parti des Verts'Libéraux. M. Bernard Ueltschi présente la candidature de M. Alex Braunwalder. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Alex Braunwalder est élu tacitement. M. le Président le félicite.

Selon le tournoi, le siège de 2^e scrutateur revient au parti des Vert.e.s. M. Alexander Federau présente la candidature de Mme Laetitia Hediger. Il n'y a pas d'autre candidature, Mme Laetitia Hediger est élue tacitement. M. le Président la félicite.

Selon le tournus, le siège de 1^{er} scrutateur suppléant revient au parti UDC. Mme Béatrice présente la candidature de M. Jean-François Füglistler. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Jean-François Füglistler est élu tacitement. M. le Président le félicite.

Selon le tournus, le siège de 2^e scrutateur suppléant revient au parti PLR. Mme Laure Damtsas présente la candidature de M. Olivier Monge. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Olivier Monge est élu tacitement. M. le Président le félicite.

Le Bureau est désormais entièrement renouvelé, M. le Président leur souhaite beaucoup de plaisir.

8. Elections dans diverses commissions permanentes

Suite à la démission de Mme Véronique Bürki, le PLR a un siège à repourvoir au Conseil intercommunal et à la COREG. Mme Laure Damtsas présente la candidature de M. Eric Bieler. Il est élu à l'unanimité.

M. Eric Bieler était suppléant des deux commissions citées, Mme Laure Damtsas présente la candidature de M. Yves Gauthier-Jaques comme suppléant. Il est élu à l'unanimité.

Suite aux démissions de la COGES de MM. Vincent Buccino et Camille Jaquier, PLR, Mme Laure Damtsas présente les candidatures de M. Yves Gauthier-Jaques et Mme Brigitte Perez. Ils sont élus à l'unanimité.

Suite à la démission de la COFIN de Mme Chloé Besse, SOC, M. Sacha Vuadens, présente la candidature de M. Maël Joly. Il est élu à l'unanimité.

Finalement, afin de remplacer M. Fabrice Chaperon, SOC, à la commission des pétitions, M. Sacha Vuadens présente la candidature de Mme Alix Job. Elle est élue à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. Rapport de commission – Préavis N° 2023/98

Locaux commerciaux à la place du Château - Demande d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 1'630'000.— TTC pour l'aménagement intérieur de deux locaux commerciaux à la place du Château 1 et 10 pour la création d'un café/bar et d'un restaurant.

Rapporteuse : Mme Ariane SCHWAB HUG

La discussion est ouverte.

Par équité par rapport aux autres restaurateurs des environs qui sont soumis à des loyers libres, et pour ne pas se priver de potentielles rentrées provenant du succès du futur restaurateur, M. Michael SAUERLAENDER et le PLR, proposent, comme suggéré lors de la commission, un amendement pour inclure un pourcentage comparable ou supérieur à 8% comme prévu pour la Bretèche. Cela ne préjudicie en rien le bon fonctionnement et le bon développement des activités du restaurateur. Il rappelle, pour la bonne forme, que la Municipalité a prévu d'aider les futurs restaurateurs avec l'installation d'une partie de l'infrastructure et du mobilier. Il propose d'ajouter cet amendement.

M. le Président lui demande le texte de l'amendement qui n'est pas très clair, mais au-delà de l'aspect formel, il lui signale que ce n'est pas de la compétence du Conseil de statuer sur la teneur des baux. L'objet du préavis est d'octroyer un crédit d'études et de réalisation. Par voie

de conséquence, il n'est pas possible de voter sur cet amendement dont la forme et le fond manquent.

M. Michael SAUERLAENDER convient que la forme manque, mais l'intention y est quand même. Par équité avec les autres restaurateurs ce serait bienvenu.

M. le Président lui répète qu'il ne peut pas admettre l'amendement, car le Conseil n'a pas cette compétence.

M. Christian PERRIN est choqué de vouloir faire deux établissements publics sur la Place du Château, alors qu'il y en a déjà d'autres. Cela ne lui paraît pas une bonne idée. D'autre part, la salle de la Bretèche lui tient à cœur, salle dans laquelle les Conseillers communaux passent passablement de temps. Il est contre cette affaire et votera contre, car ce n'est pas le rôle de la commune de faire ce genre de choses, d'équiper ces établissements.

M. Pierre PATELLI qui a connaissance d'une personne qui a postulé pour l'un des deux établissements, se récuse de la discussion et du vote.

M. Sacha VUADENS remercie M. le Président d'avoir rappelé la séparation des pouvoirs entre le Conseil communal et la Municipalité et tient à saluer l'idée de la Municipalité de justement, ne pas faire la même chose qu'ailleurs et de pouvoir laisser la possibilité à d'autres types de personnes d'investir ces lieux, de pouvoir proposer à la population yonnaise une offre un peu différente de celle qu'elle connaît aux alentours.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, même si formellement la proposition d'amendement de M. Sauerlaender n'est pas acceptable, aimerait quand même apporter des précisions. Dans toutes les bonnes écoles hôtelières, et il y en a dans le pays, il est enseigné que les restaurateurs ne devraient pas payer un montant de plus que 8% pour leur loyer. Cela fait partie des règles de base pour l'exploitation correcte d'un établissement. De plus, la Municipalité a émis un certain nombre de règles par rapport aux fournisseurs qui devaient être locaux, filière courte, produits de la région, la situation n'est donc pas comparable aux autres. Ils ont imaginé prévoir un loyer supportable et ne sont pas dans une approche spéculative pour essayer d'avoir le meilleur loyer. Ils souhaitent s'attacher les services d'un restaurateur qui va rester dans la durée, avec un loyer supportable pour son chiffre d'affaires. Il est prévu, après un certain temps, d'adapter le loyer avec un pourcentage. Ils essaient, à la fois, de défendre le mieux possible les finances communales, mais également d'offrir des conditions pour garantir la viabilité des établissements. Concernant la salle de la Bretèche, il laissera son collègue M. le Municipal Claude ULDRY donner des compléments d'information, mais il comprend très bien qu'il puisse y avoir un attachement pour cette salle.

M. le Municipal Claude ULDRY relève que la salle de la Bretèche a déjà beaucoup fait parler d'elle, déjà lors du préavis des locaux administratifs communaux. Il rassure le Conseil en précisant que la salle de maquettes a été réaménagée et remplacera la salle de la Bretèche. Le même nombre de personnes peuvent désormais être accueillies. La salle sera plus conviviale, un peu plus carrée dans la disposition, avec une meilleure vision de l'écran. Il invite les Conseillers à la visiter. De plus, avec les nouveaux locaux administratifs, il y aura plus de salles de conférence qu'aujourd'hui.

M. Michael SAUERLAENDER remercie la Municipalité de cette vue d'ajuster le loyer. Il espère qu'ils auront plus de succès qu'une commune voisine qui finit au Tribunal des baux pour avoir essayé la même chose. Il espère que les documents qui seront signés permettront ces ajustements dans l'intérêt de tous, aucunement de façon spéculative, mais un bon retour sur investissement pour les citoyens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 66 oui, 13 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit d'études et de réalisation de CHF 1'630'000.— TTC pour l'aménagement intérieur de deux locaux commerciaux à la Place du Château 1 et 10 pour la création d'un café/bar et d'un restaurant ;
2. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

10. Rapport de commission – Préavis N° 2023/100

Développement d'un réseau complet de fibre optique à Nyon et déploiement des compteurs intelligents multi-fluides - Demande d'un crédit de CHF 7'393'000.— - Demande d'un cautionnement de CHF 13'500'000.— en faveur de TRN SA.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui et 2 abstentions :

1. d'accepter le cautionnement de TRN SA pour un montant maximal de CHF 13'500'000.— ;
2. de porter un montant de CHF 500'000.— HT par année aux budget 2024 et suivants pour la location de l'infrastructure de fibre optique à TRN SA, permettant le déploiement de prestations de gestion à distance et de relevé des compteurs intelligents des SI Nyon situés sur le territoire nyonnais (tous fluides confondus), montant inscrit dans une nouvelle rubrique des SI Nyon N° 850.xxxx - *Fibre optique* (à créer) ;
3. de prendre acte que cette dépense sera couverte par :
 - a. un montant de CHF 410'000.— au maximum par année dès le budget 2024 pour la relève des compteurs smart des SI Nyon tous fluides confondus,
 - b. un montant de CHF 90'000.— par année dès le budget 2024 issus de revenus internes en lien avec l'utilisation de la fibre pour son réseau informatique et pour des prestations dites « intelligentes » ;
4. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 7'393'000.— HT destiné à l'achat et au déploiement d'un système de mesure intelligent correspondant à :
 - a. achats d'appareils de mesure intelligents pour les services de l'électricité, de l'eau et du gaz ainsi que les systèmes de communications y relatifs pour un montant de CHF 4'015'000.— HT,
 - b. engagement de ressources humaines équivalent à 2.4 EPT à durée déterminée de 5 ans pour un montant total de CHF 1'760'000.— en lien avec la réalisation du déploiement des compteurs intelligents, montant payé par le compte N° 800.3012.00 et suivants et remboursé par le préavis :
 - i. un-e chef-fe de projet à 100% sur toute la durée du déploiement sous la forme d'un poste à durée déterminée pour CHF 160'000.— par an (comptes N° 800.3012.00 et suivants) soit CHF 800'000.— au total,
 - ii. un-e gestionnaire de données à 100% sur toute la durée du déploiement sous la forme d'un poste à durée déterminée pour CHF 145'000.— par an (comptes 800.3012.00 et suivants) soit CHF 725'000.— au total,
 - iii. un-e aide logisticien dédié à la gestion stock compteurs à 40% sur toute la durée du déploiement sous la forme d'un poste à durée déterminée pour CHF 47'000.— par an (comptes N° 800.3012.00 et suivants) soit CHF 235'000.— au total,
 - c. prestation externalisée pour la pose/dépose des compteurs, sous la forme d'un contrat de prestations permettant l'installation à large échelle des compteurs, en renfort aux

- ressources internes, pour un montant de CHF 250'000.— par année (comptes N° 821.3185.00 – Honoraires, frais d'étude) soit CHF 1'250'000.— HT au total,
- d. équipements des nouveaux collaborateur-riche-s et ressources externes (bureaux, chaises, lampes, téléphones portables, PC) pour un montant de CHF 18'000.— HT,
 - e. divers et imprévus de l'ordre de 5% du montant identifié soit CHF 350'000.— HT ;
5. de porter les dépenses engendrées par le déploiement sur chacun des fluides soit :
 - a. CHF 1'845'000.— HT relatifs aux compteurs et systèmes de communications du service de l'électricité qui seront portés en augmentation du compte N° 9144.40 – Achats de compteurs (électricité), dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité, réseau de distribution,
 - b. CHF 2'448'100.— HT relatifs aux ressources du projet affectées au service de l'électricité qui seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels compte N° 9144.30, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité,
 - c. CHF 630'500.— HT relatifs aux compteurs et systèmes de communications du service du gaz qui seront portés en augmentation du compte N° 9144.69 – Achats de compteurs (gaz), dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz,
 - d. CHF 243'000.— HT relatifs aux ressources du projet affectées au service du gaz qui seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels compte N° 9144.60, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz,
 - e. CHF 1'539'500.— HT relatifs aux compteurs et systèmes de communications du service de l'eau qui seront portés en augmentation du compte N° 9144.15 – Achats de compteurs (eau), entièrement couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 11'371'927.93 au moment de la rédaction du présent préavis,
 - f. CHF 686'900.— HT relatifs aux ressources du projet affectées au service de l'eau qui seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels, compte N° 9144.01, entièrement couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 11'371'927.93 au moment de la rédaction du présent préavis ;
 6. d'inscrire dans le budget de fonctionnement des Services industriels, dès 2024 et suivants, un montant annuel de CHF 876'460.— HT dédié à l'exploitation des systèmes de communications de tous les compteurs intelligents selon :
 - a. communications, collecte et gestion des données compteurs Eau pour un montant de CHF 211'929.— HT par an, compte N° 810.3154.01 - Frais de comptage (à créer),
 - b. communications, collecte et gestion des données compteurs Gaz pour un montant de CHF 75'156.— HT par an, compte N° 830.3154.01- Frais de comptage (à créer),
 - c. communications, collecte et gestion des données compteurs Electricité pour un montant de CHF 589'375.— HT par an, compte N° 821.3154.01 - Frais de comptage (à créer) ;
 7. de valider l'engagement de ressources humaines supplémentaires équivalentes à 1.4 EPT à durée indéterminée dédiée à l'exploitation du système de compteurs intelligents pour un montant total de CHF 234'000.— par an inscrit au budget de fonctionnement des Services industriels dès 2024 et suivants :
 - a. un-e responsable de la chaîne de comptage à 100% en charge de l'organisation, la surveillance et le maintien des nouveaux systèmes pour CHF 170'000.— par an (comptes N° 800.3011.00 et suivants),

- b. un-e spécialiste des données à 40% en charge du contrôle, suivi et cohérence des données que les systèmes s'échangeront pour CHF 64'000.— par an (comptes N° 800.3011.00 et suivants).

**11. Rapports de commission (COFIN/COGES) – Préavis N° 2023/102
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022.**

Rapporteuse : Mme Chloé BESSE pour la COFIN

M. le Président précise que pour procéder à l'examen, puis à l'approbation des comptes, il procédera de la manière suivante : tout d'abord il ouvrira une discussion générale sur le rapport, respectivement sur les comptes, ensuite il passera à l'examen et au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre en question sera considéré comme accepté. Enfin, une discussion finale sera ouverte, à la suite de laquelle, il passera à la conclusion, à savoir l'approbation, ou non, des comptes de l'exercice 2022.

La discussion générale sur les comptes est ouverte.

La parole n'est pas demandée la discussion générale est close.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre.

1ère partie

Comptes de fonctionnement des charges
et revenus par nature

pages 4 à 7

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

2ème partie

Comptes de fonctionnement par direction

Administration générale
Charges : CHF 24'702'394

pages 11 à 28
Revenus : CHF 4'722'931

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Finances
Charges : CHF 38'931'533

pages 28 à 33
Revenus : CHF 132'873'580

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Domaines et Bâtiments
Charges : CHF 14'814'894

pages 33 à 43
Revenus : CHF 6'742'355

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Environnement
Charges : CHF 21'294'478

pages 43 à 53
Revenus : CHF 10'830'705

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Instruction publique et Cultes

Charges : CHF 1'411'958

pages 53 à 58

Revenus : CHF 1'538'556

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Police

Charges : CHF 19'589'282

pages 58 à 62

Revenus : CHF 4'547'598

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Cohésion sociale

Charges : CHF 59'969'597

pages 62 à 77

Revenus : CHF 11'558'357

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Services industriels

Charges : CHF 47'408'425

pages 77 à 87

Revenus : CHF 50'265'318

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

3^{ème} partie**Bilan de la Ville de Nyon****pages 88 à 91**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

Bilan fonds de réserve et financement spéciaux**pages 117-118**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est accepté.

M. le Président ouvre la discussion générale finale.

M. Sacha VUADENS, comme l'a rappelé la Présidente de la COFIN, salue l'action de la Municipalité qui présente des comptes bien meilleurs que les prévisions, malgré les différentes crises que le monde traverse, allant de la crise climatique, qui n'est pas près de s'arrêter, à la crise énergétique, en passant par des pandémies, des guerres sur le sol européen et une crise économique. La COFIN souligne également, à juste titre, les choix politiques que la Municipalité et le Conseil seront appelés à faire s'agissant des investissements qui entrent dans leur phase de réalisation. Il n'aura échappé à personne que, ce soir, trois préavis sont déposés pour un montant total de CHF 80 millions, dont personne ne remet en cause le bien-fondé, ayant fait l'objet de plusieurs constats, demandes ou validations de crédits de la part du Conseil afin de rénover la vieille école du centre-ville, de réhabiliter le Rocher, et, afin de préparer l'avenir, avec le complexe sportif de Colovray, pour des montants qui parfois sont égaux aux montants acceptés ce soir avec CHF 7 millions + CHF 13 millions de cautionnement. Si personne ne remet en question le bien-fondé de ces investissements, c'est que le choix politique tient plus au mode de financement de ces investissements majeurs et, en l'état, il existe deux choix comme déjà dit dans certains médias, soit augmenter la fiscalité pour soulager la dette et faire participer de manière solidaire celles et ceux qui visent au maintien du patrimoine et au développement d'infrastructures majeures ou le recours total à la dette qui, par un côté, reporte la responsabilité du financement sur les générations ultérieures. Ayant dit cela, chacun peut imaginer que son cœur penche pour la solidarité qu'apporte la solution de la fiscalité telle que la Municipalité le propose. Pour terminer, il signale que le parti socialiste demande de suivre les conclusions de la COFIN et se réjouit du débat politique à venir sur le financement des projets que la population attend tant.

M. John SANTANTONIOU a fait une relecture des comptes en comparant l'année précédente avec cette année et non une comparaison avec le budget. Au niveau des revenus, on perd CHF 5.4 millions, au niveau des charges, il y a une augmentation de CHF 3.8 millions. Les SIN ne rapportent plus CHF 3 millions, la dette augmente, l'autofinancement diminue. Lors du budget il avait préconisé la prudence. Il est très mitigé avec ces résultats, même s'il est vrai qu'il y a des guerres, des crises, etc... La Confédération arrive à faire mieux que prévu, le Canton également, il reste donc mitigé avec ce résultat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie l'intégralité de la commission des finances pour son travail et pour son engagement.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 3 non et 1 abstention :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

M. le Président passe au rapport de la COGES.

Rapporteurs : M. Raffaele GIANNATASIO
M. Gianluca SOLIMINE

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal **pages 7 à 20**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité **pages 23 à 28**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Administration générale **pages 31 à 53**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Architecture **pages 55 à 68**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Cohésion sociale **pages 71 à 87**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Culture **pages 89 à 104**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Environnement **pages 107 à 123**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances **pages 121 à 128**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services industriels **pages 131 à 154**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Infrastructures **pages 157 à 174**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Ressources humaines **pages 177 à 189**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Sports, manifestations et maintenance **pages 191 à 200**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Territoire **pages 203 à 216**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Affaires régionales et
Associations intercommunales** **pages 219 à 229**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie vivement la commission de gestion et sa co-présidence pour le travail, l'engagement en particulier au vu de la période relativement inusuelle à laquelle ils ont dû faire face.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui, 1 non et 4 abstentions :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

12. Rapport d'activités de la Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) 2022-2023.

Rapporteur : M. Frédéric RAST

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le rapport n'est pas soumis au vote.

13. Propositions individuelles

M. Pierre GIRARD intervient au sujet d'EnergieÔ, le fameux forage de Vinzel qui a donné des résultats très mitigés, voire pas bons. Le préavis 102/2009 octroyait un crédit de CHF 200'000.- d'études, le préavis 70/2012, CHF 250'000.- d'études, le préavis 258/2016, une prise de participation de CHF 500'000.- au capital d'EnergieÔ, et pour finir le préavis 250/2021, CHF 3 millions d'augmentation de prise de capital-actions et un prêt actionnaire rémunéré à 2%. Il souhaite savoir où en est le projet. Il s'imagine que CHF 3.5 millions ont déjà été investis par rapport à la libération du capital et souhaite savoir où en est le prêt de CHF 2 millions, si l'argent a déjà été utilisé et si oui, qu'en est-il par rapport à la situation de cette société, et sur la manière dont elle va rémunérer ces 2% d'intérêt alors que la société ne fait pas d'affaires. Il parle uniquement de l'aspect financier et non de l'avenir de la société.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que EnergieÔ est porté par quatre partenaires à part égales (Ville de Nyon, Romande Energie, SEIC, SEFA). Effectivement, ces quatre partenaires ont apporté au capital-actions le même montant de CHF 3.5 millions qui ont été dépensés. Les prêts ont été appelés à hauteur de CHF 1 million sur les CHF 2 millions prévus. Aujourd'hui, CHF 1 million a été prêté à EnergieÔ, société qui n'a pas de revenu et qui n'est pas en mesure de rembourser ce prêt, ni de payer les intérêts qu'elle devrait. La Municipalité examine, avec les trois autres partenaires, la manière de régler cette question, en espérant et souhaitant qu'EnergieÔ puisse poursuivre ses activités à Nyon, ils y travaillent. A voir sous quelles conditions et avec quel financement, avec quelle prise de risques, étant entendu que pour l'ensemble des partenaires, perdre CHF 4 millions est une vraie préoccupation, en particulier pour une petite entreprise comme la SEFA.

Mme Ariane SCHWAB HUG intervient au sujet de la vitesse inappropriée de véhicules sur certains tronçons de la ville, bien qu'il y ait déjà eu plusieurs interventions à ce sujet. Elle s'est adressée à Mme la Municipale Roxane FARAUT directement en 2008 et en 2023 par courrier, pour parler du début du tronçon de la route de Saint-Cergue, à la fin de la zone 20. Elle la remercie pour ses réponses. Malheureusement, la dernière ne répondait que sur le problème de la signalisation des passages piétons, mais pas de la vitesse des automobilistes. Vivant sur ce tronçon, ses oreilles et ses yeux constatent régulièrement les accélérations rapides de certaines voitures au sortir de la zone 20. Elle rappelle que cette voie est un chemin d'école très fréquenté. Si le passage à une zone 30 serait probablement une solution, et elle regrette l'énième report de la réponse au postulat de M. Federau à ce sujet, elle se demandait si la ville, ou la police de Nyon a accès à des radars mobiles. Ce serait une solution flexible, rapide et applicable sur d'autres tronçons, une manière différente de faire passer le message auprès de réfractaires et, en temps d'inflation, quelques recettes supplémentaires seraient les bienvenues.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui demande, concernant la potentielle réduction de vitesse sur cette zone, d'attendre la réponse de la Municipalité qui viendra au mois d'octobre. Toutefois, concernant les contrôles, elle ne peut que l'encourager à prendre connaissance du rapport de gestion de Police Nyon Région. Elle prendra la mesure du nombre de contrôles effectués sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année. Elle précise que, malheureusement, un véhicule bruyant n'est pas forcément un véhicule en infraction de la vitesse, ce qui est terrible. Certains véhicules homologués font un bruit fou. Pour rappel, ce tronçon de la route de Saint-Cergue est à 50 km/h et ils n'ont pas de taux d'infractions sur cette partie qui sont hors normes. Néanmoins, ils sont en train d'étudier la possibilité de mettre en place des radars anti-bruit, à l'instar de Genève qui passe à la phase répressive. A Nyon, ils

commenceront par la phase préventive. Effectivement, ils lui ont répondu concernant la modification de certains aménagements. Il est vrai que les déplacements sur le côté Lausanne de la route de Saint-Cergue ne sont pas idéals, car il y a, le long de l'axe, des sorties du domaine privé sur le domaine public et il n'y a pas de trottoir. Dans l'attente d'une requalification, il faut encourager les écoliers à passer de l'autre côté.

M. Alexander FEDERAU rappelle que le 14 mai 2023, le Conseil fédéral a annoncé donner suite à une motion demandant d'élargir à six voies l'autoroute A1 entre Genève et Lausanne. Alors que l'on sous-investit dans le rail, il s'agit d'un très mauvais signal. En effet, avec le chauffage, la mobilité est la principale source de gaz à effets de serre en Suisse. Plus il y a de voies d'autoroutes, plus il y aura de voitures, aussi en ville. Or, le plan climat du canton de Vaud demande de réduire les émissions, pas de les augmenter, ce qui va se produire ici. En plus du coût exorbitant d'une telle mesure, cela va aggraver les nuisances sonores et prendre des terres agricoles. Il demande si la ville de Nyon compte prendre position par rapport à cette intention fédérale, à l'instar de la ville de Genève qui s'oppose depuis plusieurs années à la réalisation de l'autoroute du Chablais allant jusqu'à actionner les voies légales.

Mme Béatrice ENGGIST aimerait pousser un coup de gueule, parce qu'elle est très fâchée. Lorsqu'elle a reçu les documents, elle a constaté que toutes les commissions étaient durant les vacances d'été. Or, il se trouve que les vacances scolaires sont du 1^{er} juillet au 20 août et que toutes les commissions sont dans cette fourchette. Elle trouve curieux que, durant le Paléo, il n'y a aucune commission, peut-être est-ce dû au hasard, et surtout vu le montant demandé aux commissionnaires de discuter, elle trouve que quelque chose ne fonctionne pas. Elle remercie la Municipalité de prendre en compte son avis et que, l'année prochaine, cela ne se reproduise pas.

M. Gianluca SOLIMINE revient sur le communiqué de presse intitulé « Les ambassadeurs du tri pour sensibiliser la population aux déchets sauvages dans l'espace public ». Il a pu se réjouir de lire que la ville de Nyon est très engagée en matière de lutte contre le liting et la revalorisation des déchets et que le contact avec le terrain et la population reste très important, d'où les ambassadeurs IGSU pour apporter une aide précieuse afin d'accompagner la population pour l'élimination correcte des déchets. Il reste néanmoins surpris que, dans le périmètre de la piscine de Colovray, qui peut être considéré comme un espace public, le tri des déchets ne soit pas encouragé, compte tenu que les poubelles de tri ont été enlevées. Par ailleurs, l'offre proposée par les exploitants du restaurant ne facilite pas la tâche d'éradiquer le problème à la source. Cela étant dit, il demande si la Municipalité peut envisager de remettre dans le périmètre de la piscine des poubelles de tri, et si oui, avant les vacances scolaires de cet été. Deuxièmement, il demande si la Municipalité pourrait encourager les exploitants du restaurant de la piscine à adopter une politique sans plastique.

Concernant les poubelles à tri, Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale qu'elles ont été enlevées, car il n'y avait aucun respect du tri. Les collaborateurs étaient obligés de retenir les déchets ensuite. L'été, avec le nombre de guêpes, ce n'était pas possible. Le choix a été fait de les enlever, étant donné que tout finissait dans la même benne.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN fait remarquer que dans la partie piétonne de la rue de la Gare, il y a de plus en plus de chevalets publicitaires qui sont de plus en plus éloignés des magasins, au point que les panneaux côté Genève rejoignent presque ceux côté Lausanne. Il reste parfois un mètre pour laisser passer les piétons. Elle se demande s'il y a un règlement par rapport à cela et s'il est respecté. Elle demande également ce qu'il en est de la sécurité, notamment en cas de mouvement de foule et si on se préoccupe des déplacements des personnes à mobilité réduite et celles qui ont des problèmes de vision.

**DÉPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAL
DISCUSSION PREALABLE**

- 14. Préavis N° 2023/106**
Rénovation du Centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 22'378'000.- pour la première étape de rénovation du Centre sportif du Rocher et le renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. Préavis N° 2023/107**
Optimisation du logiciel cse.Kibe pour l'accueil de jour des enfants – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 93'306.— TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. Préavis N° 2023/108**
Complexe multisport et Parc des sports de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 39'933'000.— pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1^{re} étape du Parc des sports et d'une centrale solaire.

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU aimerait saisir l'opportunité pour remercier la Municipalité et les services concernés pour la qualité de ce préavis et en particulier pour les efforts visibles pour amener notre ville vers plus de durabilité. Que ce soit par le choix du système de chauffage et la réalisation d'une centrale solaire ou encore en sélectionnant du bois local, il y voit la sincérité des intentions écologiques. Il remercie la Municipalité et étend sa gratitude aux préavis 106 et 109.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 17. Préavis N° 2023/109**
Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 20'584'000.— TTC pour la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique ainsi que le renouvellement des aménagements extérieurs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. Préavis N° 2023/110**
Secteur du Martinet - Demande d'un crédit d'études de CHF 670'000.— TTC pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation - Principes de valorisation des parcelles communales N° 629 et 637 - Demande d'un crédit de CHF 35'000.— TTC pour l'accompagnement de la démarche visant l'octroi des droits de superficie.

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST, en tant que 1^{re} nommée aimerait faire repousser la date du 17 août au mois de septembre et regardera avec la Municipalité et les commissaires pour une nouvelle date.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 2023/111

Parcelle N° 968 à la Vuarpillière - Demandes de crédit pour : la démolition des réservoirs d'eau sur la parcelle N° 968 : CHF 1'720'500.— (HT) ; le déplacement de l'espace de stockage SI Nyon de la parcelle N° 968 vers la parcelle N° 1905 : CHF 107'200.— (HT) - Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à ThermorésÔ Nyon SA sur la parcelle N° 968.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES a déjà informé le Bureau ainsi que M. le Municipal Pierre WAHLEN qu'il souhaite déplacer la date de cette séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 2023/112

Secteur Gare : Intégration du projet CFF – Demande d'un crédit d'études de CHF 514'000.— TTC pour l'intégration des demandes Ville à l'avant-projet CFF.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB s'étonne sur la pression qui est mise sur le Conseil avec les dates de commissions qui siègent en période estivale et surtout sur la pression extrêmement forte sur ce dossier qui fait comprendre qu'il faut absolument répondre pour le mois de septembre. Il ne sait pas ce que la Municipalité va faire avec les sous entre le moment où ils seront octroyés et le 14 septembre, mais il est surpris de cette réaction tardive de la Municipalité. Il suppose que ces paramètres d'aménagements ne sont pas nouveaux et il a le sentiment que, tout d'un coup, on se rend compte qu'il y a du travail à faire et on se réveille en sursaut. Il se réjouit de participer à la commission et pense qu'il ne doit pas être le seul à se poser la question.

Mme Valérie MAUSNER LEGER pense l'inverse de M. Colomb. Elle est ravie car, dans une précédente commission il y a six ans, il était demandé d'attendre les CFF pour faire des travaux sous gare et elle était passablement agacée et impatiente de devoir les attendre. Pour sa part, elle se réjouit et tant mieux s'il n'y a pas beaucoup de temps. Beaucoup de choses ont déjà été écrites sur le sujet disant qu'il faudrait que cela avance. Peu importe qu'il faille siéger en juillet ou août, ils sont là pour ça.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que la Municipalité ne disposait pas d'un temps incroyable. Ils travaillent avec les CFF sur l'ensemble du pôle gare. Ils avaient des conventions avec un calendrier. Ce printemps, les CFF sont arrivés avec la proposition de mettre la ville de Nyon dans leur projet, de participer à leurs études, mais ils n'avaient que très peu de temps pour y répondre. Ils ont même, dans un premier temps, envisagé de faire un préavis avec clause d'urgence, tellement les délais étaient courts. Ils ont dû négocier avec les CFF pour dire que ce n'était pas la meilleure solution pour aborder le Conseil communal à Nyon. Ils ont demandé un délai au mois de septembre, mais c'est l'ultime et dernier délai. Si le Conseil voit un intérêt à participer à ces études, il faut répondre au mois de septembre. Sinon, cela viendra après les autres projets dans d'autres villes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 2023/113
Approbation et mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel de la Ville de Nyon.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rejoint M. Colomb au sujet des dates et énumère les dates des commissions des préavis déposés, toutes en juillet. Toutefois, ce n'est pas l'objet de son intervention, mais il rappelle qu'il est déjà intervenu il y a quelques temps au sujet de la cartouche sur la 1^{re} page où il manque la partie décisions du Conseil, à savoir qu'il y a une dépense de CHF 90'000.-, sans oublier qu'il y a une augmentation du budget de CHF 2.21 millions et que tout cela résumé en deux lignes. Il trouve un peu léger et regrette, à nouveau que la Municipalité ne prenne pas la peine de l'écrire. Il ose espérer que ce sera la dernière fois qu'il doit prendre la parole à ce sujet.

M. le Président invite le prochain Bureau à veiller sur ce point.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

22. Réponse à l'interpellation de Mme Béatrice Enggist concernant le questionnaire sur la mobilité active à Nyon.

Mme Béatrice ENGGIST fait remarquer qu'il lui manque un élément. Le mandataire n'a pas du tout été nommé, elle aurait aimé savoir qui c'était. D'autre part, elle est interpellée par le montant global de l'étude qui est de CHF 50'180.-, dont une subvention de CHF 13'000.- qui a été sollicitée auprès de Suisse Energie. Toutefois, on ne sait pas si cette subvention a été octroyée ou pas.

Mme la Municipale Roxane FARAUT veut bien donner le nom des mandataires, qui, habituellement, ne sont jamais mentionnés. Il s'agit de E-cube que l'on trouve sur Internet. Ils sont également intervenus dans Infrarouge il y a quelques mois. Elle se réjouit de présenter la suite des études. Elle confirme encore que la subvention a été octroyée.

23. Interpellation de Mme Aurélie Hegetschweiler intitulée « Pour un récépissé lors des contrôles de police ».

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

24. Interpellation de M. Yves Gauthier-Jaques intitulée « Les services d'urgence ne répondent plus ? »

M. Yves GAUTHIER-JAQUES présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la Municipalité porte une attention particulière à la sécurité de la population nyonnaise et de ses visiteurs. C'est une évidence qu'il est important de pouvoir faire appel aux services d'urgence. Il l'a déjà dit lors de la précédente séance, il est vrai que, selon les conditions atmosphériques, le vent, la pression atmosphérique, l'humidité de l'air et autres, il est assez fréquent que les réseaux français soient plus puissants que les réseaux suisses. Il rappelle qu'un numéro d'urgence européen, le 112, permet, en tout temps, d'être mis en relation avec un service d'urgence, qui traite la demande quel que soit le pays dans lequel l'appel est passé.

Concernant les réponses aux questions, il l'informe que la Municipalité n'a, pour l'heure, pas réalisé d'évaluation précise des niveaux de couverture des différents opérateurs. Elle s'engage à prendre contact avec les opérateurs nationaux de téléphonie mobile pour leur exposer la problématique et procéder à une évaluation fine de la couverture du réseau sur territoire

nyonnais. Il s'agit de porter un accent particulier aux zones d'habitations ou touristiques plus fortement fréquentées. Il rappelle qu'ils ont déjà fait ceci il y a une dizaine d'années. Il s'en était suivi des installations dans certains bâtiments communaux d'antennes. Ils avaient le sentiment d'être proches d'une situation satisfaisante.

Concernant la deuxième question, il rappelle encore que les services d'urgence sont de compétence cantonale, mais ils vont quand même se renseigner sur les protocoles de coordination transfrontalière suite à cette demande.

En réponse à la troisième question, ils doivent d'abord faire l'évaluation de la couverture du réseau avec les opérateurs mobiles pour voir avec eux quelles sont les solutions techniques existantes, car la Municipalité n'a que peu de marge de manœuvre. Par contre, ils pourraient imaginer entrer en matière pour la mise à disposition de bâtiments communaux pour y installer des infrastructures supplémentaires, comme elle le fait déjà dans certains bâtiments. Toutefois, cette option doit être affinée selon les besoins constatés dans le respect des normes cantonales et fédérales et en conformité avec les dispositions communales et cantonales de protection du patrimoine bâti et des règles de la police des constructions.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie M. le Syndic pour ses réponses. S'il a bien compris, il reviendra devant le Conseil pour compléter ses affirmations en ce qui concerne le point 2. Il a bien souligné qu'il s'agissait de contacter les partenaires des services d'urgence du canton, car il sait que ce n'est pas de compétence municipale. Il rappelle que ce n'est pas parce que le 112 passe, que le 118 ne doit pas passer, surtout que le 118, aussi bizarre que cela puisse paraître peut arriver en France. Les gens qui sont dans une situation de stress ne vont pas commencer à réfléchir quel numéro ils doivent faire. Ils feront le numéro qu'ils ont l'habitude. Il invite la Municipalité de revenir au plus vite avec un complément d'informations quant aux différentes démarches en cours.

M. Jacky COLOMB rappelle qu'il y a 15 ans, voire plus, il y avait eu une proposition de Swisscom d'installer une antenne provisoire à Rive Est pour tester la couverture qui était déjà mauvaise. Le Conseil avait refusé, il ne sait plus pourquoi, mais il pense que cela peut être une mesure intéressante, de mettre un container avec une antenne télescopique et tester la couverture. A l'époque, il n'y avait que Swisscom sur le marché, c'est maintenant différent.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que ce sont les services de police qui avaient demandé en constatant qu'il y avait un réseau insuffisant. Effectivement, ce n'était pas considéré comme esthétique ou indispensable et cela avait été refusé. Maintenant, la ville a acheté la pisciculture qui est un des bâtiments qui pourrait abriter une installation. Toutefois, les règles par rapport à la pose de ces antennes sont extrêmement sévères, sans parler des gens qui font opposition. Il revient volontiers quand ils auront des nouvelles, mais poser une antenne est la croix et la bannière. Il prend note, mais précise que c'est le parcours du combattant. Les antennes sur des toits privés ont été bloquées pendant plusieurs années, sans délivrance de nouveaux permis. Maintenant, le Canton accepte de nouveau de délivrer des permis. La Municipalité reviendra avec un état de la situation, pas uniquement à Rive.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES invite la Municipalité à ne pas seulement s'intéresser au réseau GSM, mais également voir si les protocoles suffisent amplement. Il s'agit de connaître comment les différents prestataires dans le domaine de la sécurité s'organisent.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. Interpellation de M. Pierre Patelli intitulée « Crématoire, état des lieux ».

M. Pierre PATELLI présente son interpellation.

Concernant l'emplacement du crématoire animalier, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que l'entreprise, Tierkrematorium Schweiz AG, n'a, à ce jour, pas sollicité la Municipalité pour trouver un autre terrain. Elle rappelle que cette société est devenue propriétaire du terrain du Stand, après des années de recherches infructueuses dans la région. Si elle souhaite trouver

un autre terrain, ce ne sera que sur une base volontaire. Concernant les procédures juridiques en cours, elle signale qu'il y a actuellement deux recours en cours de traitement auprès de la CDAP qui sont traitées conjointement. Les frais d'avocats pour l'accompagnement depuis 2021 jusqu'à ce jour dans l'instruction de l'entier du dossier sont de CHF 9'100.-. Ils comprennent notamment le traitement des oppositions en accompagnement à la décision et l'analyse de la conformité du dossier. A noter qu'une action pour interdire l'activité de stockage dans les locaux a été déposée par quelques opposants. Ceux-ci ont été déboutés par la CDAP. Pour cette activité, la société dispose, en plus, d'une autorisation du vétérinaire cantonal. Une inspection locale devrait bientôt être faite par la CDAP dans le cadre de l'instruction normale du dossier. On peut s'attendre, mais sans garantie aucune, à une décision avant la fin de l'année. Une fois la décision prononcée, les opposants au projet disposeront d'un délai habituel de 30 jours pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal fédéral. A ce stade, aucune date ne peut être prévue pour le début des travaux.

M. Pierre PATELLI remercie la Municipalité pour sa réponse claire et réaffirme son opposition à construire un crématoire au milieu de la ville et en face de balcons de citoyens.

26. *Interpellation de M. Pierre Patelli intitulée « Stade Nyonnais et BBC Nyon, sport d'élite, quelles participations et aménagements de la ville ? »*

M. Pierre PATELLI présente son interpellation.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS rappelle que la lecture du rapport de gestion 2022, décrit bien l'ensemble des axes dans lesquels se déploie l'actuelle politique sportive de la ville. Il y a également de éléments dans les points forts 2022 qui se trouvent à l'entrée et il recommande de les lire. Une volonté claire a été affichée par le Service des sports de construire un document stratégique qui fasse à la fois un état des lieux et des axes de développement pour la suite. Il rappelle qu'il y a CHF 200'000.- de subventions pour le sport élite. En général, un club de LNB reçoit CHF 25'000.-, un club de LNA CHF 50'000.-. D'autres clubs reçoivent des montants plus bas s'ils ne remplissent pas l'entier des critères posés. D'autre part, CHF 450'000.- sont donnés pour les jeunes sur la base de critères. Enfin, il y a une enveloppe de CHF 75'000.- pour des soutiens ponctuels à différentes manifestations sportives, ou autres, comme le sport pour des personnes en situation de handicap, au triathlon, etc... De plus, il mentionne les installations sportives entretenues par la ville. Concernant la comparaison avec les autres communes, sur le sport d'élite en particulier, ils ont fait une demande à différentes autres communes. Ils n'ont pas encore eu beaucoup de réponses, mais la ville de Sion donne CHF 10'000.- pour des clubs qui seraient en LNB et CHF 15'000.- en LNA à condition qu'il n'y ait pas de société anonyme qui soit créée. A Morges, il n'y a pas de budget spécifique, mais des soutiens entre CHF 1'000.- et CHF 4'000.-. Le Canton est en train de faire une photographie des différents soutiens que les communes donnent pour répondre à l'initiative demandant une véritable politique sportive cantonale. Dans le cadre de la politique sportive qu'ils vont établir, l'idée est de revoir le niveau et les critères d'attribution des subventions, mais, en amont du dépôt de ce document stratégique, ils auront l'occasion de proposer des mesures intermédiaires pour renforcer le soutien. Pour la collaboration avec le Stade Nyonnais, le Service des sports et manifestations est très engagé avec tout ce qui a trait à la coordination des matchs ou tout autre événement qui aurait un impact avec le Stade Nyonnais, que ce soit pour l'élaboration du concept de sécurité avec la Police Nyon Région ou la police cantonale. Il y a également une collaboration très étroite avec la direction du centre sportif de Colovray, assumée par l'UEFA, notamment pour la planification de l'utilisation des terrains. Des aménagements pour les supporters visiteurs vont être adaptés pour cette année, ainsi que des lignes de bus prévues. Les concepts de sécurité seront adaptés en fonction des équipes qui seront accueillies. Les enveloppes pour les sports féminins sont les mêmes que celles mentionnées plus haut. Un club féminin est pris en compte comme n'importe quel club dans le cadre de ce type de soutien.

Quant aux questions sur la manière dont ils aimeraient mettre le sport en avant dans la commune ou si on pouvait développer un concept « Nyon, ville de sports », il fait remarquer qu'il y a déjà beaucoup d'actions qui sont mises en place pour soutenir le sport, que ce soit par les clubs, mais aussi par la population dans le cadre du sport libre. Il y a par exemple En Mouv'Nyon, le Festival des sports, le sport libre en salle encadré, les activités sportives en été,

le Tour du Pays de Vaud, les camps polysports, des soutiens à des associations avec différentes activités déjà citées. De manière générale, dans le cadre de la politique sportive, ils vont essayer de faire cet état des lieux et développer les axes de développement. Il cite également les mérites sportifs qui, chaque année, mettent en avant les performances des clubs nyonnais ou les sportifs individuels. Cette année, le Festival des sports se déroulera lors de l'arrivée finale du Tour de Romandie féminin, qui sera l'occasion d'une grande fête à Rive. Il encourage tout le monde à s'y rendre le 17 septembre. Il rappelle encore que la commission des sports existe, plusieurs Conseillers en sont membres. Son rôle pourrait peut-être être encore renforcé, mais à ce stade, elle existe déjà. Enfin, il l'informe qu'ils ont plusieurs collaborations avec l'ASSN dans le cadre du Festival des sports, par exemple, ou le Tour du Pays de Vaud. Toutefois, dans la planification de l'utilisation de Colovray, ils aimeraient leur donner un rôle dans le développement de potentielles synergies entre les clubs et dans l'élaboration de la politique sportive.

26bis. Interpellation de Mme Laure Damtsas intitulée « L'augmentation des impôts est-elle la seule piste pour financer les projets de la ville ? »

Mme Laure DAMTSAS présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

27. Divers en rapport avec la séance.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER rebondit sur la réponse de Mme la Municipale Roxane FARAUT à la question de M. Gianluca Solimine au sujet des poubelles à la piscine. Il ne lui semble pas que le système de remplacement va être une solution gagnante a posteriori. Par contre, il va faire perdre l'habitude à des utilisateurs et manque à notre devoir de sensibilisation envers les plus jeunes. Quand on n'avance pas on recule, elle rejoint son collègue et demande de rectifier cette situation très prochainement.

Mme Laure DAMTSAS s'adresse à M. le Municipal Pierre WAHLEN. Il a parlé d'interdictions d'arrosage, ce qu'elle comprend tout à fait. Elle fait remarquer que ce matin, le cimetière était arrosé à grandes eaux avec des vannes à hauteur de 1m à 1.5m, à 10h le matin en plein soleil. Elle demande s'il s'agit de l'eau du lac.

Mme Florence DARBRE GUBBINS a une question technique concernant la liste avec les noms des commissaires pour les préavis. Elle demande s'il est possible de les noter sur l'écran, car cela va très vite. Pour les nouveaux membres du Conseil communal, qui a un tournus assez accéléré ces derniers temps, elle demande s'il est possible d'avoir au moins une photo, car lorsque l'on est assis au fond, on ne voit pas forcément qui sont les nouvelles personnes assermentées. Enfin, le Conseil a appris la démission de Mme Véronique Bürki. Elle voulait la remercier pour ses années au Conseil, mais également pour tout le travail qu'elle a fait au niveau des votations, travail de l'ombre. Elle salue Mme Bürki qui est chaleureusement applaudie.

M. le Président la remercie pour ces quelques mots. Concernant le premier point, il rappelle que la composition des commissions est en ligne dès le lendemain matin sur le site Internet de la ville. Il laissera le prochain Bureau décider si un trombinoscope des prochains élus est une idée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient brièvement sur la question des dates des séances. Il souhaite avoir une discussion avec le Bureau. Il précise qu'ils ont déposé depuis le début de la législature 113 documents et qu'évidemment, tous ces documents nécessitent des séances, sans parler des nombreuses séances de la COGES et de la COFIN. S'il est impossible de faire des séances en juillet-août, ni entre le 15 décembre et le 15 janvier, ni pendant les vacances scolaires, ni lorsqu'il y a des séances de groupes, ni les vendredis, ni les samedis, ni les séances de Conseils intercommunaux, cela va créer un certain problème. Il souhaite avoir une discussion. Ils partent de l'idée que, en été, ils ne font pas de séances entre la mi-juillet et la

mi-août, mais ils partent aussi de l'idée que le Conseil communal est formé de 100 membres qui ne sont pas tous en vacances durant 7 semaines. Il rappelle, en passant, que le personnel communal n'a que 4 semaines et qu'il y a d'autres vacances scolaires. Il précise que le Conseil communal est formé de 100 membres et la Municipalité de 7 membres. Ils doivent également faire avec leurs agendas et quand une date est déplacée, cela peut être reporté assez loin. Il faut trouver une nouvelle date, avec les Chefs de service, voire des experts, voire des mandataires. Il souhaite avoir une discussion avec le Bureau pour fixer des règles. S'il n'est pas possible de faire des séances durant 7 semaines en été, alors il est inutile de faire une séance fin juin et la suivante le 4 septembre. Il remercie le Conseil pour sa compréhension pour les dates acceptées et va voir ce qu'il est possible de faire pour les dates reportées, mais il ne cache pas que c'est une contrariété et que cela ne va pas être si facile.

M. le Syndic termine par quelques mots plus chaleureux. Il félicite M. Vincent Buccino pour son élection à la présidence et se réjouit de travailler avec lui. Il a déjà un sujet sur la table ! Il félicite également M. Daniel Grosjean et Mme Chloé Besse. Il en profite également pour dire ses remerciements à M. Marco Carezza, jeune et expérimenté Président du Conseil pour la deuxième fois. C'était un plaisir de travailler avec lui. La Municipalité remercie également la COGES et la COFIN pour l'énorme travail qui a été fait et la qualité de leurs rapports. Il avait également prévu de dire merci à Mme Véronique Bürki qui a été Présidente du Conseil communal, présidente de la SIC, une personnalité nyonnaise avec un engagement remarquable, à la fois pour la vie politique, la vie communautaire et commerciale. Il remercie encore tous les membres du Conseil pour le travail effectué au cours de ces deux premières années de la législature. Beaucoup de choses ont déjà été faites et, avec les préavis déposés, il y a encore passablement de pain sur la planche, des enjeux très importants pour notre ville et beaucoup de questions posées à travers ces préavis qui mériteront d'intéressants débats au cours de l'automne.

Au sujet du report de certaines commissions, M. le Président va encore pouvoir regarder avec les 1^{er} nommés et le Bureau dans une certaine mesure, pour voir ce qu'il est possible de faire ou pas. Sachant que les règles sont connues et que les 1^{ers} nommés sont responsables de convoquer la commission. A ce stade, ils ont toute latitude pour le faire, mais il va regarder d'ici au 30 juin si des aménagements sont possibles. Il profite d'avoir le mot de la fin pour remercier le Conseil pour la confiance qui lui a été accordée il y a une année, lorsqu'il a été élu à cette fonction pour la deuxième fois. Il espère avoir pu remplir la mission de la manière la plus juste, la plus équitable. Personnellement, il a pris beaucoup de plaisir que ce soit avec les membres du Conseil, les Chefs de groupes, le Bureau, M. le Syndic, la Municipalité et les services de la ville qu'il a eu le plaisir de côtoyer au cours de ces douze mois. Néanmoins, il se réjouit de retrouver les rangs dès le 1^{er} juillet. Il ne va pas sans dire que les prochains sujets sur la table s'annoncent passionnants et présagent des débats passionnés, dans le respect des uns et des autres, bien entendu. Et, last but not least, il tient également à vivement remercier Nathalie, sans qui rien, mais absolument rien, ne serait possible.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance une dernière fois à 22h38.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Marco CAREZZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE